



Règlement du Plan Alevin – Saison 2016-2017

1. La responsabilité du Cercle des Nageurs de Nyon entre en vigueur au début des cours. Il est strictement interdit d'entrer dans l'eau avant l'arrivée de son moniteur, en cas d'accident, le club décline toute responsabilité.
2. Les vestiaires ne sont pas un terrain de jeux et les enfants doivent se comporter de manière correcte et respecter les autres usagers. Il est interdit de courir au bord du bassin.
3. Un parent est admis dans les vestiaires uniquement si l'enfant qu'il accompagne a moins de 6 ans. Dans ce cas, ils doivent se rendre dans le vestiaire correspondant au sexe du parent. Dès que l'enfant a 6 ans révolus, les parents ne sont plus admis dans les vestiaires.
4. Chaque enfant doit être personnellement assuré contre les accidents et les problèmes de santé doivent nous être signalés.
5. Les parents autorisent les moniteurs à prendre les mesures urgentes en cas d'accident ou de maladie.
6. **Piscine du Rocher**
 - L'accès au vestiaire doit se faire en portant les chaussures à la main et ces dernières rangées dans la zone prévue à cet effet.
 - Il est strictement interdit de se parquer dans le complexe sportif du Rocher, même pour rapidement déposer et reprendre votre enfant. Nous vous conseillons d'utiliser les transports publics ou de parquer votre véhicule au parking du Martinet qui se trouve à quelques pas. Vous participerez ainsi à la sécurité du lieu.
 - Les parents ne sont pas admis au bord du bassin, à l'exception du premier cours.
7. **Piscines de Chésereux et de Bassins**
 - L'accès se fait avec une carte qui vous sera transmise par courrier ou directement par les moniteurs lors du premier cours. Cette carte est personnelle et intransmissible, elle doit être retournée au moniteur lors du dernier cours. Toute carte perdue sera facturée CHF 30.-
 - Les chaussures doivent impérativement être retirées avant l'entrée dans les vestiaires et rangées dans la zone prévue à cet effet.
 - Pour la piscine de Chésereux, **les shorts de bain ne sont pas admis** et les nageurs doivent être vêtus de maillots de bain collant à la peau.
 - Les piscines sont, en principe et selon horaire, ouvertes au public pendant les cours. Vous avez donc le choix de rester ou non (en payant votre entrée le cas échéant), tout en respectant le règlement interne de chaque établissement.



8. Les progrès de votre enfant dépendent beaucoup de son propre travail et de son attention pendant les cours. C'est pourquoi nous lui demandons d'être correct et discipliné envers ses camarades et son/ses moniteur(s). Nous nous réservons le droit d'exclure un enfant qui perturberait le bon déroulement du cours, sans remboursement de la finance d'inscription.
9. Le port de lunettes de natation:
A priori nous permettons aux enfants la portée de lunettes de natation. C'est un accessoire qui peut rassurer l'enfant dans un premier temps pour ses cours de natation.
Néanmoins les moniteurs vont intégrer des exercices SANS lunettes dans leur cours. Il est important que les enfants suivent les directives/consignes du moniteur.
10. En cas de fermeture de la piscine en dehors des dates annoncées et pour des raisons indépendantes de notre volonté, aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué par le Cercle des Nageurs de Nyon.
11. Un remboursement en cours d'année est uniquement possible sur présentation d'un certificat médical et pour une absence d'au minimum 5 cours.
12. Nous prenons régulièrement des photos qui peuvent être utilisées pour agrémenter notre site internet et nos promotions, si vous vous opposez à ce que votre enfant soit pris en photo, vous devez nous l'indiquer dans la rubrique « remarques » sur le formulaire d'inscription en ligne.
13. Pour le surplus, le règlement interne de chaque piscine doit être respecté.
 - Piscine du Rocher : <http://www.nyon.ch/fr/vivre/sport/piscine-couverte-du-rocher-1067-6012>
 - Piscine de Chésereux : <http://www.cheserex.ch/>
 - Piscine de Bassins : <http://www.piscinedebassins.ch/>

14. Contacts du Cercle des Nageurs de Nyon

- Responsable du Plan Alevin (questions sur les cours, moniteurs, etc..)
Gaetan Richard gaetan.richard@cnn-nyon.ch
079 125 04 66
- Questions administratives (inscriptions, paiement, etc..)
Stéphanie Rossier secretariat@cnn-nyon.ch
079 833 43 88

Nous souhaitons beaucoup de plaisir et de succès à votre enfant et espérons qu'il passera d'excellents moments en notre compagnie.

Le Comité